



#EPS2024

ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS À L'AUBE DES JOP 2024



76 rue des Rondeaux - Paris 20^{ème}

01 44 62 82 23 - presse@snefsu.net

DOSSIER DE PRESSE

19.09.2023

SOMMAIRE

Édito	P. 3
#EPS 2024 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DÈS LA RENTRÉE, C'EST LE MINIMUM POUR FORMER UNE JEUNESSE PLUS SPORTIVE !	P. 4
ÉQUIPEMENTS	P. 5
QUELS PROGRAMMES ET QUELLE ÉVALUATION POUR PLUS ET MIEUX DE « SPORT À L'ÉCOLE » ?	P. 7
SPORT SCOLAIRE	P. 8
#EPS 2024 : FINS DE CARRIÈRE ET USURE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANT·ES D'EPS ET DES PROFESSEUR·ES DE SPORT, UN ENJEU POUR UNE JEUNESSE PLUS SPORTIVE	P. 10
FORMATION DES ENSEIGNANT·ES : UNE VISION COMPTABLE	P. 11
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)	P. 12
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JOP	P. 14

Édito

À moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques, la question du « sport à l'École » est de plus en plus interrogée. Quelle place ? Quel rôle ? L'EPS a-t-elle toute la place qui devrait être la sienne pour répondre à l'ambition présidentielle de « faire de la France une nation de sportifs et de sportives » ? L'héritage matériel et immatériel tant vanté lors du dépôt de candidature de la ville de Paris pour les JOP 2024 se concrétise-t-il ? Comment ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questionnements, le SNEP-FSU a lancé une grande enquête sur la réalité vécue par les enseignants et enseignantes d'EPS. Il en ressort que, des discours présidentiels ou du ministère de l'Éducation nationale, la place de l'EPS et du sport scolaire est loin d'être reluisante. Alors qu'il aurait fallu les revaloriser, leur donner plus d'assises dans le système scolaire, les réformes et les dispositifs imposés n'ont fait que leur nuire et amenuiser leur place et leur rôle.



La démocratisation du sport en France passe inévitablement par l'École, seul lieu et temps où l'ensemble des jeunes sont confrontés à l'étude des pratiques physiques sportives et artistiques. Si des passerelles sont à réfléchir et approfondir avec le milieu sportif, ce n'est pas en les opposant ou en empiétant sur les champs d'intervention des uns et des autres que nous gagnerons le pari d'engager une plus grande part de la jeunesse vers la pratique physique et sportive tout au long de leur vie.

Une jeunesse plus sportive, c'est possible à condition d'investir fortement, d'en faire un axe prioritaire des politiques éducatives et de reconnaître cet enseignement sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves. Le SNEP-FSU porte de nombreuses propositions pour passer le cap des artifices communicationnels et s'attaquer frontalement aux problématiques constituées par le manque d'activités.

Pour l'heure, seuls manquent une réelle volonté et un engagement politique à la hauteur des enjeux qui sont face à nous.

#EPS 2024 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DÈS LA RENTRÉE, C'EST LE MINIMUM POUR FORMER UNE JEUNESSE PLUS SPORTIVE !

Il n'y a pas un·e professeur·e d'EPS devant chaque classe à la rentrée ! Plus de 2 500 heures non assurées à la rentrée !

Alors que le nombre de candidat·es au CAPEPS permet de recruter pour faire face aux besoins, en 2018, J.M Blanquer a décidé de baisser les recrutements au CAPEPS externe (-21 % : passage de 800 postes à 650). Depuis, le nombre de poste reste trop faible.

Cette baisse des recrutements, alors que les effectifs d'élèves augmentent dans le second degré (+ 28 866 depuis 2017*), a entraîné de nombreuses suppressions d'emplois pour l'EPS et des classes de plus en plus chargées.

Depuis 2017, le SNEP-FSU a comptabilisé 1 009 suppressions de postes en EPS (603 en zone de remplacement et 406 en établissement). Les conséquences sont multiples :

A. Plus de 2 500 heures non assurées dès la rentrée 2023.

Les remontées du terrain font état de **2 579 heures d'EPS** non assurées dès la rentrée 2023. **+ 30 % d'heures non assurées recensées par rapport à la rentrée 2022, et + 87 % depuis 2019.**

Ces chiffres, en constante augmentation depuis la rentrée depuis 2019, montrent actuellement qu'assurer la continuité du service public de l'EPS sur tout le territoire n'est pas une priorité du ministère. Des milliers d'élèves n'ont pas cours d'EPS à cette rentrée faute de recrutements suffisants. Les choix politiques créent de véritables « déserts éducatifs » sur notre territoire.

B. Des classes surchargées !

La France détient le record de la moyenne par classe la plus élevée dans le secondaire dans l'Union Européenne (25.1 contre 20.7, source : rapport OCDE 2021). Les effectifs pléthoriques nuisent à la qualité et la quantité de pratique pour les élèves.

Quelques exemples :

Collèges en éducation prioritaire : 30 au collège B. Pascal de Plaisir (78) ou au collège Kaweni de Mamoudzou (Mayotte), 29 au collège Agarande de Kourou (Guyane), 28 au collège Truffaut de Gonesse (95) ou au collège Gambetta de St Etienne (42), 27 au collège du Grand Parc à Bordeaux (33)...

Hors éducation prioritaire :

- Collège : 36 au collège Carnot à Paris (75), 33 au collège Poincaré de Saverne (67), 33 au collège Vinciguerra de Bastia (Corse), 62 au collège Les Eyquems de Mérignac (33) ou au collège Hoffmann de Strasbourg (67)...
- Lycée : 39 au lycée de l'Oiselet de Bourgoin-Jailleu (38), 38 au lycée du Hainault de Valenciennes (59) ou au lycée Guesde de Montpellier (34), 37 au LP Saint Jean de Limoges (87)...

En EPS, comme pour les autres matières, ce sont les élèves les plus en difficulté qui sont pénalisés par les sureffectifs dans les classes. Les installations ne sont pas adaptées et le temps de pratique souvent réduit d'autant.

#EPS 2024. Pour une EPS de qualité, le SNEP-FSU revendique :

- Un plan pluriannuel de 1 500 recrutements de prof.s d'EPS titulaires (CAPEPS externe + interne + Agrégation externe) ;
- La limitation des effectifs par classe (24 en collège et LP, 27 en LGT).

* Source : repères et références statistiques, enseignement, formation, recherche. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.



ÉQUIPEMENTS

État des lieux

Pour enseigner l'EPS, animer le sport scolaire et plus généralement accueillir la pratique sportive associative il est nécessaire d'accéder à des équipements sportifs de qualité. Or, depuis plus de 20 ans, de nombreux rapports (parlementaires, CESE, Cour des comptes) font le même constat du manque d'équipements sportifs, de leur vétusté et de leur répartition très inégalitaire sur le territoire.

Au niveau national la moyenne d'équipements est de 49,6 pour 10 000 habitants. L'Île-de-France est la dernière région de France avec 23,4 dont la Seine-Saint-Denis avec seulement 16,2.

L'attribution des JOP 2024 à Paris aurait pu être l'élément déclencheur d'un grand plan de construction. Force est de constater que ce n'est pas le cas. 95 % des équipements sportifs utilisés lors des JOP seront soit déjà existants soit temporaires. Seules 3 nouvelles enceintes sportives (Arena Porte de la Chapelle, centre aquatique de Saint Denis et le mur d'escalade du Bourget) sont sorties de terre !

Parce que les équipements sportifs sont les « salles de classe » de l'EPS et les lieux de pratique du sport scolaire, du sport associatif et fédéral, il est plus qu'urgent que les pouvoirs publics se saisissent de la question. Selon nos sources, sur tout le temps scolaire, seuls 5 à 10 % des collèges et lycées disposent d'équipements intra-muros ou à proximité immédiate. La responsabilité de construire incombe certes aux conseils régionaux et départementaux, collectivités de tutelle des établissements du second degré (cf. article L 204-4 du Code de l'éducation), mais ces collectivités, comme le ministère de l'éducation, s'en remettent aux politiques et aux moyens des communes et EPCI.

Une loi sur le sport « poudre aux yeux » concernant les équipements sportifs

La loi « démocratiser le sport en France » (mars 2022) et le décret d'application (juin 2023) ne sont que poudre aux yeux en matière d'amélioration. Si ces textes prévoient que les équipements sportifs intra-muros des établissements scolaires aient un accès sur l'extérieur pour qu'ils soient mutualisés, le quotidien des scolaires va-t-il changer pour autant ? Les plateaux en bitume, les pistes cendrées, les salles exigües et vétustes sont toujours là. La construction de nouvelles infrastructures n'étant toujours pas rendue obligatoire dans l'enceinte même, la situation perdurera encore longtemps.

Et la transition environnementale ?

La qualité d'usage et environnementale des équipements anciens comme ceux à venir reste un vrai sujet qui n'est pas pris suffisamment au sérieux. Nous l'avons malheureusement constaté lors de la crise COVID suivie de la crise énergétique. La fermeture de nombreux équipements, particulièrement les piscines, puis la baisse des températures dans les enceintes sportives ont été et sont toujours des réponses insupportables à nos yeux tant elles impactent les acquisitions des élèves et des sportifs-ves en général. Rappelons que pendant la crise COVID, 800 000 jeunes n'ont pas pu apprendre à nager. Le sujet n'est donc pas uniquement de diminuer les factures de chauffage mais bien de répondre aux exigences d'amélioration des performances énergétiques des équipements si on veut opérer un vrai virage responsable.

Dans un tout autre ordre d'idée mais lié au changement climatique, les piscines publiques peuvent jouer un rôle social important en tant que lieu de rafraîchissement pendant les canicules. Cet été de nombreuses communes ont élargi leurs horaires ou ouvert gratuitement.

LES REVENDICATIONS DU SNEP-FSU

- Construire ou rénover 200 piscines et au moins 200 gymnases écoresponsables par an comme première étape d'un plan pluriannuel de 5 ans, avec une part de 50 % de financement par l'État.
- Les nouveaux équipements construits doivent être implantés prioritairement dans l'enceinte des établissements scolaires, en limite de bordure et accessibles depuis l'extérieur pour permettre l'accès d'autres utilisateurs en dehors des horaires scolaires.
- Le SNEP-FSU fait des propositions concrètes en matière d'écoresponsabilité et de qualité d'usage des équipements dans son ouvrage « RÉSET- l'Essentiel » :



Scanner ce QR Code pour accéder
à cet ouvrage.

ÉQUIPEMENTS

76%
des collègues
estiment que leurs installations sportives
doivent être
améliorées

ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS
RENTÉE 2023

#EPS2024

SNEP

QUELS PROGRAMMES ET QUELLE ÉVALUATION POUR PLUS ET MIEUX DE « SPORT À L'ÉCOLE » ?

Le « sport à l'école » existe déjà, à travers l'enseignement de l'EPS et l'association sportive, et n'a pas besoin d'autres structures. Le dispositif 2 h de sport est un affichage de façade, qui, d'ailleurs, s'appuie pour la majorité des établissements, sur des projets sportifs déjà existants dans les collèges concernés, alors que l'EPS mérite d'être questionnée et renforcée dans ses contenus et son évaluation.

La place de la culture sportive doit être renforcée à l'École. Le sport est un fait social mondialisé qui fait partie intégrante de la culture des pays. À ce titre, il a toute sa place à l'École au-delà de sa simple justification sanitaire. Cette culture sportive permet d'inscrire des jeunes dans des pratiques structurées, organisées et donc potentiellement inscrites dans la durée.

Ce qui organise une discipline scolaire, ce sont ses programmes. La place de la culture sportive (et artistique) doit être renforcée dans les programmes de l'EPS. Ces derniers doivent être réécrits pour permettre, à la fois, de replacer les disciplines sportives (activités physiques sportives et artistiques) au cœur de l'organisation de l'EPS (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car la classification choisie par l'institution regroupe, par exemple, le tennis de table et le rugby dans une même catégorie) et de répondre à l'indispensable augmentation du temps de pratique sportive. Le choix des quatre heures d'EPS sur toute la scolarité doit être l'élément central de cette réécriture.



Le deuxième élément organisateur d'une discipline scolaire est sa certification dans le cadre des diplômes (Diplôme national de brevet, baccalauréat).

Les annonces présidentielles et ministérielles pour plus de sport à sont en contradiction totale avec l'évolution de la certification en EPS dans le cadre du baccalauréat. Pour exemple, le découpage de la note finale donne 40 % de la note aux « compétences » autres que techniques et motrices, issues de la pratique sportive. Renforcer la pratique sportive par un renforcement de l'évaluation d'autres éléments que ceux relevant de la pratique elle-même, on a vu mieux !

Quant au DNB, l'EPS n'est plus évaluée à travers une évaluation spécifique. Elle est noyée dans la nébuleuse appelée « socle commun », qui n'est ni un socle ni commun car regroupant des savoirs tellement disparates qu'il n'est pas sérieux de prétendre pouvoir les évaluer ensemble. L'instauration d'une épreuve EPS au DNB est un signal scolaire et social indispensable pour que les élèves et les familles puissent percevoir l'importance que l'institution veut donner à l'EPS.

SPORT SCOLAIRE

État des lieux

Grâce à l'engagement sans faille des enseignant-es d'EPS dont les cadres UNSS, la barre du million de licencié-es a de nouveau été franchie en 2023. Les rencontres UNSS, l'un des principaux facteurs motivationnels des élèves, ont été nombreuses et organisées du local au national.

Pourtant les obstacles n'ont pas manqué ces dernières années :

- Depuis 2017, 967 postes EPS ont été supprimés ; cela fait autant d'animateurs et animatrices en moins pour encadrer les jeunes dans les associations sportives (AS).
- La réforme des lycées continue à fragiliser le fonctionnement des AS avec la captation des mercredis après-midi pour y placer cours, options, enseignements de spécialité, etc. alors que c'est un « temps dévolu aux activités de l'association sportive et aux compétitions organisées par les fédérations sportives scolaires » (cf. circulaire du 18/08/2010).
- Des dispositifs concurrentiels ont été mis en place : 2S2C qui a fait un « flop » et depuis l'an dernier, les « 2 h de sport » en collège, dispositif dont on attend toujours un bilan officiel mais qui d'après nos sources est plus que contestable tant en matière du nombre et du profil d'élèves impliqués que des contenus proprement dits.
- Les rencontres UNSS nécessitent parfois la participation (organisation et encadrement) des enseignant-es sur des créneaux dépassant le seul mercredi après-midi. Ils remplissent alors une part de la mission qui leur est assignée. Or des pressions de plus en plus fortes de chef-fes d'établissement ou de DASEN s'exercent pour que les enseignant-es n'y participent plus. Cela met en péril le fonctionnement de l'UNSS et les rencontres à destination des élèves.
- Les coûts des transports ont largement augmenté du fait des prix du carburant mais également en raison de la signature en décembre 2022 d'un accord cadre transport de la direction nationale UNSS avec des transporteurs, transporteurs qu'elle seule a désignés. Nous continuons de dénoncer cet accord qui complexifie et allonge le temps des commandes de bus et qui a entraîné une augmentation des coûts qui ont pu être multipliés par 9 dans certains territoires.
- Certaines AS sont en difficulté financière du fait des transports mais également en raison du coût du contrat-licences¹.
- Le ministère de l'EN n'a pas augmenté sa subvention depuis 2017.
- Alors que nous sommes dans la dernière ligne droite avant les JOP, le ministère n'a pourtant pas fait le choix de doter l'UNSS d'une subvention exceptionnelle pour 2024, malgré son 1,2 million de licenciés.

Une gouvernance et une gestion financière de la direction nationale UNSS contestables

L'UNSS a enregistré un déficit de 5,8 M€ en 2022 alors qu'elle n'avait connu qu'un seul exercice déficitaire de 225 000 € sur les 10 dernières années !

Tandis que la direction nationale (DN) a largement augmenté la masse salariale [embauche de « talents » (dixit le directeur national) ; externalisation de certaines missions auprès de cabinets privés ; recours à des prestataires], elle envisage aujourd'hui d'utiliser les rencontres sportives, comme variable d'ajustement du prochain budget. Ce sont pourtant ces rencontres qui sont l'objet premier de l'UNSS (cf. article 1 de ses statuts) !

Un gouvernement qui « éloigne » l'UNSS du service public

Alors que le ministre de l'EN est président de l'UNSS, aucun ministre n'a participé à une instance nationale de l'UNSS.

L'UNSS n'est pas éligible au Pass'Sport, financé par l'État, quand l'UGSEL (fédération sportive scolaire des établissements privés) ou les salles de sport privées le sont. Cherchez l'erreur !

LES REVENDICATIONS DU SNEP-FSU :

- Doublement de la subvention du MEN à l'UNSS (3,8 M€ depuis 2017) ;
- Abandon de l'accord cadre transport ;
- Retour de la part de la masse salariale à moins de 20 % du budget (aujourd'hui 22,3 % pour un budget de 35,7 M€) pour abonder la part réservée à l'animation et aux rencontres sportives ;
- Révision du coût du contrat licences pour les lycées ;
- Libération du mercredi après-midi pour tous les élèves ;
- Arrêt des dispositifs concurrentiels aux AS et à l'UNSS (ex des « 2 h de sport » en collège).

SPORT SCOLAIRE

Pour **40%**
des répondants
leur AS est
en difficulté

55%
des lycées
ont cours
**le mercredi
après-midi**

ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS
RENTRÉE 2023
SNEP-FSU

1 : Après s'être acquittées du montant de l'affiliation à l'UNSS, les AS payent un « forfait » à la DN UNSS pour l'achat des licences. Ce forfait est calculé à partir du nombre total d'élèves scolarisé-es dans l'établissement. Il est très souvent défavorable aux AS de lycées.

#EPS 2024 : FINS DE CARRIÈRE ET USURE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANT-ES D'EPS ET DES PROFESSEUR-ES DE SPORT, UN ENJEU POUR UNE JEUNESSE PLUS SPORTIVE

La dernière réforme des retraites repousse l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et la quotité de trimestres pour faire valoir ses droits à un taux plein va augmenter, ce qui aura pour conséquence d'allonger encore les carrières.

Dans un même temps, depuis plus de 15 ans, les pouvoirs publics sont informés par leurs services et régulièrement alertés par le SNEP-FSU sur les formes particulières d'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS, de professeur-e de sport et l'usure professionnelle qu'elles entraînent, sans que cette problématique ne soit pour autant réellement prise en compte dans les réflexions sur les fins de carrière.

Les professeur-es d'EPS, parmi les enseignant-es du second degré public, sont ceux qui en pourcentage ont le plus d'accidents de services. Ce que soulignent les orientations stratégiques ministérielles qui préconisent la prise en compte spécifique de l'exercice de cette activité dans l'évaluation des risques professionnels.

81,8 % des enseignant-es d'EPS estiment, dans l'enquête « usure professionnelle » du SNEP-FSU de 2021, que les conditions d'exercice actuelles de leur métier peuvent nuire à leur santé et 83 % déclarent être inquiets pour leur fin de carrière.

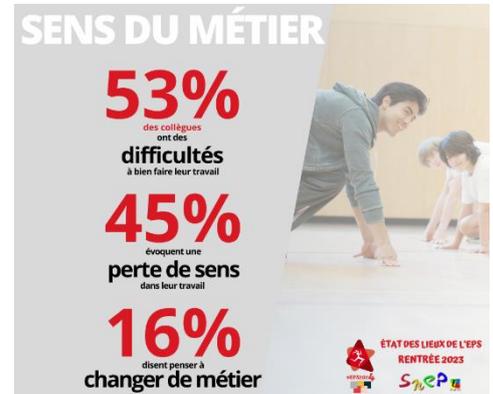
En 2009 déjà, une enquête réalisée par le ministère de l'Éducation nationale concluait que : « l'usure du corps est une réalité pour les professeur-es d'EPS ».

Dans notre enquête de rentrée 2023, il ressort que 57 % d'entre eux ont des « difficultés à bien faire leur travail », 52 % sont confrontés à une « perte de sens du métier » et 15 % songent même à démissionner.

Au regard de la prise de conscience sur la nécessité de la pratique physique, compte tenu des enjeux culturels, sportifs et sociaux et de l'attachement des professeur-es d'EPS et de sport à leur discipline et à leur métier, qu'elles-ils souhaitent exercer jusqu'à l'âge de la retraite dans les meilleures conditions pour assurer leurs missions, le SNEP-FSU demande à ce que s'ouvre un véritable dialogue avec les Ministères de l'Éducation nationale et de la fonction publique pour adopter des mesures spécifiques en direction des enseignant-es d'EPS et des professeur-es de sport, en particulier dans la prise en compte des fins de carrières mais aussi dans une logique de prévention primaire des risques.

Le SNEP-FSU est porteur de propositions : allègement et aménagement des services en fin de carrière, reconnaissance du métier d'enseignant-es d'EPS en tant que profession à risque, développement d'installations sportives qui concourent à la santé et à la qualité d'étude des usager-ères et à l'amélioration des conditions de travail des personnels, meilleure prise en compte des impacts des congés de maternité et de la nature même des droits ouverts aux femmes sur leurs évolutions de carrières.

Pour le SNEP-FSU il est grand temps de redonner du sens au métier car tout commence à l'école et cela passe par l'amélioration des conditions de travail des personnels au service de la réussite de toutes et tous les élèves pour une jeunesse plus sportive.



FORMATION DES ENSEIGNANT-ES : UNE VISION COMPTABLE

Depuis 2010 et la première réforme de la formation liée à la masterisation, la formation initiale des enseignant-es d'EPS n'a fait que se dégrader. Les réformes successives de la formation se font dans un objectif comptable, celle de 2020 l'illustre le mieux. En effet, l'utilisation des étudiant-es en formation master MEEF sans le concours comme moyens d'enseignement est un nouveau cap franchi.

Alors que la formation en EPS était considérée comme une des plus complètes, la baisse importante des horaires imposés par les différents ministères a produit une baisse de qualité : les enseignements en masters dans notre discipline sont passés en 10 ans de 1 200 h à 800 h, soit une perte de 400 heures.

Pour les concours de professeur-es des écoles, les horaires ne cessent également de diminuer. Le ministre a même tenté de supprimer l'EPS au CRPE. Il est revenu sur sa décision, mais les horaires dans les formations au CRPE varient de manière importante d'une académie à l'autre et peut se réduire à seulement 20 heures. Comment former sereinement les futurs PE dans ces conditions ?

La nouvelle réforme et le nouveau concours dégradent cette formation. La volonté du ministère de mettre les étudiant-es de master en responsabilité pour pallier les besoins, dans les classes alors qu'elles-ils doivent dans le même temps préparer le concours, leurs cours et le master 2 est intenable. Les deux années qui viennent de se dérouler ont été des années test, de nombreux·ses étudiant-es en sont revenu-es, et c'est bien la précarité qui les orientent vers ce choix. Le SNEP-FSU demande depuis longtemps que la pleine responsabilité soit reportée à la titularisation, tout en concevant le parcours organisé autour de stages de pratique accompagnée.

La mise à temps plein devant élèves expérimentée précédemment, avaient mis les stagiaires en difficulté faute de temps de réflexion. Les stagiaires ont de plus fait les frais cet été, du manque d'anticipation du ministère et du manque de transparence sur leurs affectations.

Pour le SNEP-FSU, la totalité de la formation des enseignant-es doit être revue, étudiée sur une temporalité plus longue, de façon à pouvoir l'appréhender de façon ambitieuse, à la hauteur des enjeux d'éducation pour un pays moderne et soucieux de l'avenir de la jeunesse. En ce sens les annonces faites par le ministre de l'Éducation nationale et E. Macron révèlent le peu de considération pour les enseignant-es comme pour les élèves.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)

Pour un véritable développement du sport et des APSA^(*) dans toutes ses dimensions (formations aux métiers du sport, de l'EPS, recherche et démocratisation – Formation générale) pour tous-tes les étudiant-es.

Assez du blabla et de fausses solutions... Il faut un recrutement urgent d'enseignant-es d'EPS et d'autres personnels.

Le développement du sport dans l'ESR dans toutes ses dimensions est obéré par le sous-investissement chronique des gouvernements dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et particulièrement dans les universités.

Les structures de service public du sport telles que les STAPS, les SUAPS et bureaux des sports, les INSPÉ sont touchés de plein fouet en particulier par un sous encadrement de titulaires limitant l'offre et la réussite des étudiant-es. (ex. : il y a un poste d'enseignant-e d'EPS pour 2 400 étudiant-es en moyenne en SUAPS).

Ainsi dans les STAPS, SUAPS – Écoles, INSPÉ, nous dénonçons entre autres :

- Des taux d'encadrement largement insuffisants ;
- La diminution du volume de l'EPS dans les INSPÉS ;
- Le sous dimensionnement d'offre de pratiques sportives par rapport aux besoins ;
- Le manque d'espace pour enseigner et étudier ;
- La surcharge de travail dans les fonctions administratives et d'enseignement ;
- L'insuffisance de moyens pour la recherche ;
- Les installations sportives insuffisantes ou vétustes ;
- « Le sport » est faiblement valorisé dans les études.

Dans ce contexte, la ministre a signé une feuille de route partenariale le 07 avril dernier, avec la ministre des Sports pour le développement de la pratique sportive étudiante. Les propositions énoncées n'amélioreront pas le développement durable de la pratique sportive car il masque le véritable levier sur lequel jouer : la création d'emplois d'enseignant-es d'EPS titulaires.

Aussi nous avons de nouveau fait des propositions en juin 2023 à Madame la Ministre pour un plan d'urgence de recrutement d'enseignant-es titulaire d'EPS pour les différentes structures.



Lire nos propositions en scannant ce QR Code.

- Un recrutement en urgence d'au moins 350 d'enseignant-es d'EPS titulaires pour l'enseignement en STAPS, SUAPS – Écoles et INSPÉ.
- Une planification d'un recrutement pluriannuel de titulaires enseignant-es chercheur-ses-enseignant-es et autre personnel en STAPS d'au moins 1 000 personnes (estimation « *commission ministérielle Terret* » sur STAPS en 2017 – ou enquête de la C3D en 2021).

- Des capacités d'accueil répondant aux besoins en Master Éducation dans les INSPÉ et une autre réforme de la FDE.
- Un plan de construction de locaux (salles et amphis).
- Un plan de construction d'installations sportives Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les universités.

Au total, le recrutement en urgence pour 2024 via le CAPEPS d'environ 350¹ enseignant-es d'EPS titulaires dans un premier temps serait le levier central pour une amélioration sensible du sport dans toutes ces dimensions dans l'ESR. Ce serait enfin un vrai début d'héritage positif des JOP 2024 !

Un véritable levier à la fois pour :

1. La démocratisation de la pratique sportive étudiante et offrant une formation complète et équilibrée. Cela permettrait de créer une UE obligatoire dans un semestre du cursus Licence et une offre facultative d'une UE APSA chaque année du cycle L ainsi qu'une offre facultative sur le M 1 permettant structurellement aux étudiant-es de pratiquer. On commencerait aussi à combler la quasi-absence d'offre de pratique sportive pour les étudiant-es hors université et hors école.
2. Pour les formations aux métiers du sport et d'EPS dans Les STAPS et INSPÉ.
Le pas en avant concrétisé par le plan 5 millions en STAPS en 2022 face aux besoins doit se poursuivre et s'amplifier. La filière STAPS est une chance pour l'avenir des métiers du sport et un enjeu pour la société !
Rappelons que le nombre de postes EPS dans les INSPÉ ne cesse de diminuer au même titre que l'inacceptable chute du volume horaire de formation EPS pour les PE.

Le sport à l'université... un droit pour tous-tes !

Un événement SNEP-SNESUP-FSU : Assises du sport à l'université 13 et 14 octobre 2023.

Par ailleurs pour mettre le sujet du développement du sport à l'université à l'agenda politique en rassemblant tous-tes les acteur-rices, nous organisons des assises sur le sport à l'université de Rennes 2.



Toutes les infos sur cet événement, en scannant ce QR Code.

Et contact pascal.anger@snepfsu.net

(*) APSA : activité physique sportive et artistique

¹ Soit un investissement autour de 25 millions, représentant une augmentation de 0,09 % du budget actuel du MESRI.

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JOP

Dans son histoire, la politique du sport en France a été portée soit par un ministère de plein exercice, associé ou non à un autre périmètre (Jeunesse, Vie Associative, Ville, Santé, ...), soit par un ministère délégué, soit par un Secrétariat d'État. Mais, en tout état de cause, il disposait jusqu'en 2009 d'une administration qui lui était propre, avec une DRH spécifique et un budget sur lequel il avait la main, une Administration Centrale, des directions régionales et départementales Jeunesse et Sports, des établissements du sport (CREPS notamment).

Très affaibli pendant la période 2010-2020 par l'intégration au sein des Ministères Sociaux* puis le transfert de ses missions historiques à l'Agence Nationale du Sport, le ministère chargé des sports tente de retrouver un nouveau souffle à l'approche des JOP de Paris 2024. Mais si le rapprochement avec l'Éducation Nationale a été l'occasion d'augmenter le nombre de recrutements de personnels Jeunesse et Sports (concours), les effectifs restent très inférieurs au niveau de 2009**. Et ceux-ci ne perçoivent ni changement dans les orientations politiques qui leur sont données ni moyens supplémentaires pour le service public du sport.

En matière d'héritage des JOP pour les Français-es, le gouvernement ne propose rien d'innovant : soit il met en avant des aides qui existent depuis plusieurs années (subventions), soit il relance des dispositifs qui avaient disparu (aides financières à la pratique sportive et dispositifs visant à faciliter les passerelles entre l'École et les clubs).

- S'agissant des subventions d'investissement (infrastructures sportives) et des subventions de fonctionnement (pour le mouvement sportif essentiellement) , il fait transiter ses crédits par l'Agence Nationale du Sport, mais celle-ci n'apporte aucune plus-value. D'ailleurs, ces subventions existaient bien en avant que la candidature de la France ne soit retenue pour organiser les JOP 2024, et il n'y a pas eu d'augmentation significative des crédits ces dernières années.
- Pour encourager la pratique sportive des français, notamment des plus jeunes, la ministre SJOP a simplement relancé une aide financière à l'inscription dans une structure sportive qui existait il y a plus de 20 ans : le « Coupon Sport » de Marie Georges BUFFET est devenu le « Pass'Sport » d'Amélie OUDEA-CASTERA (mais avec une ouverture aux structures privées marchandes cette année !)
- Quant aux dispositifs visant à faciliter les passerelles entre l'École et les clubs, les 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne dans le primaire et les 2 heures de sport hebdomadaires supplémentaires en collège (pour des élèves non sportifs) ne permettent pas d'atteindre l'objectif annoncé, quand bien même on arriverait à les mettre réellement en place (ce qui n'est pas le cas actuellement). Si on veut toucher tous les élèves et limiter les inégalités sociales et territoriales, c'est l'EPS et le sport scolaire qu'il faut renforcer, de la maternelle à l'université.

Pour le SNEP-FSU, qui est porteur de propositions pour l'EPS mais aussi pour le SPORT (en dehors de l'École) c'est une tout autre politique qu'il convient de mettre en place. Il faut renforcer le rôle et les moyens du ministère chargé des sports (crédits et personnels) ; son budget doit être immédiatement doublé (objectif = 1 % du budget de l'État) et la ministre doit retrouver la mainmise sur son budget ainsi que sur ses personnels.



Les 10 propositions ICI.

Elle doit mener une politique ambitieuse et volontariste qui soit véritablement concertée, à tous les niveaux, en exigeant que chaque acteur (l'État, les Collectivités, le Mouvement Sportif et le monde économique) contribue en mettant de l'argent dans le pot commun...).

* De 2010 à 2020, le ministère des sports relevait du secrétariat général des ministères sociaux ; ses personnels étaient gérés par la DRH du ministère de la santé et travaillaient dans des services interministériels avec des agents des affaires sanitaires et sociales, des fraudes, des services vétérinaires, ...

** Lors des élections professionnelles de décembre 2018, le corps électoral (= personnels ayant le droit de voter pour le Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports, c'est à-dire l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques, administratifs et d'inspection/encadrement) s'élevait à 4 453 agents, contre 8 050 en 2007.



76 rue des Rondeaux – 75020 Paris
01 44 62 82 23 – presse@snepfsu.net
www.snepfsu.net